

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE THIONVILLE**

Séance du 19 novembre 2025 à 14h00

C.C.A.S. Salle PETIFRERE

Date de convocation du Conseil d'Administration : 5 novembre 2025

Sous la présidence de Mme Stéphanie KIS, Vice-Présidente du C.C.A.S

Etaient présents :

Mme Danielle BERTRAND, Conseillère Municipale

Mme Cathy STARCK, Conseillère Municipale Déléguée

Mme Brigitte VAÏSSE, Conseillère Municipale, arrivée à l'examen du Point 4

Elus ;

Mme. Muriel FRANCK,
Mme Malaurie GEISLER
M. Christophe HERFELD,
M. Robert MALGRAS
M. Michel MARTIN
M. Jean-Paul MISTRZAK,
M. Jean-Claude THINES

Membres nommés.

Etaient excusé(e)s :

M. Pierre CUNY, Président du C.C.A.S., qui a donné procuration à Mme Stéphanie KIS

Mme Anita FATIS, Conseillère Municipale Déléguée

M. Jean-Christophe HAMELIN, Conseiller Municipal Délégué

Mme Jacqueline PEZIN, Conseillère Municipale

M. Daniel OESTREICHER, Membre Nommé

Etaient absent(e)s :

Secrétaire :

Mme Mathilde AUBERT, Directrice du C.C.A.S.

Assistaient en outre :

M. Boris JEOFFRET, Directeur Général Adjoint des Services

Mme Aurélie HELMER, Assistante de Direction

M. KOSMALA en charges des associations sociales

Jérémie MARLHAC, en charge de la Mission Handicap

Mme Ouardia TAHRI, Directrice de la Solidarité

3 - Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) 2026

Il est fait obligation aux Communes et aux Établissements Publics d'organiser un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget Primitif.

Il s'agit d'instaurer un débat au sein du Conseil d'Administration sur la stratégie budgétaire en s'appuyant notamment sur une analyse des exercices précédents et en esquissant les principales orientations qui devraient présider à l'élaboration des Budgets Primitifs 2026 et suivants.

A cet effet, une note explicative de synthèse doit être établie afin de servir de base à la discussion. C'est l'objet du présent document qui s'attachera à présenter les grandes lignes directrices de l'année 2026.

Les orientations seront abordées après avoir présenté une analyse rétrospective dans les domaines suivants :

- les recettes de fonctionnement et d'investissement ;
- les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le R.O.B. étant présenté bien avant que l'exercice budgétaire 2025 soit clos, les chiffres indiqués expriment des tendances d'évolution.

Les orientations budgétaires présentées dans ce document répondent à la volonté de l'équipe municipale de poursuivre une politique sociale responsable, juste et solidaire. Malgré le contexte économique toujours contraint, la défense et l'amplification des priorités sociales déclinées ici impliquent une subvention versée par la Ville au C.C.A.S. de Thionville qui servira à l'équilibre du budget du C.C.A.S. La municipalité poursuit le choix de la responsabilité, en concentrant à la fois les activités du C.C.A.S. autour de son cœur de métier, pour plus d'efficacité au service des thionvillois

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement ont évolué de la manière suivante :

Années	<u>Recettes réelles de fonctionnement</u>
2022	2 576 890 €
2023	5 631 454 €
2024	3 771 692€
2025 <i>estimé</i>	6 095 785 €

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	% évolutio n 2024/2 023	CA2025 estimé
Dotations et participations	2 473 674,71 €	3 519 767,14 €	3 318 028,39 €	-5.73%	3 230 712 €
Produits des services	123 592,06 €	168 495,86 €	181 366,95 €	7.64%	181 000 €
Autres produits de gestion courante	6 989,52 €	7 846,84 €	65 509,00 €	734,85%	52 366 €
Produits exceptionnels (hors cessions)	12 194,50 €	35 344,53 €	1 788,00 €	-94,94%	1 707 €
Total hors cessions	2 616 450,79 €	3 731 454,37 €	3 771 692,34 €	1.08%	3 465 785 €

Cessions	400 000,00 €	1 900 000,00 €	0 €	-100%	2 630 000,00 €
Total	3 16 450,79 €	5 631 454,37 €	3 771 692,34 €	-33,02%	6 095 785,00 €

Les **dotations et participations** constatent principalement la subvention municipale fixée à 2 945 000 € dont la subvention redirigée vers les centres sociaux. En effet, les Centres Sociaux sont financés, outre leurs ressources propres, par la Ville et la CAF, via la Convention Territoriale Globale signée en 2022.

D'autre part, le CCAS est bénéficiaire de subventions de l'Etat et de la Région pour l'organisation de plusieurs manifestations et actions, notamment en faveur de l'emploi, puis de la CAF pour l'organisation des accueils périscolaire et extrascolaire.

Les produits des services et du domaine restent stables.

Les autres produits de gestion courante constatent d'une part les **revenus des immeubles** qui devraient rester stable avec une projection à 17 k€ à fin 2025 (Bâtiment 120 route de Guentrang, Logement et garage CCAS, bureau BDF). D'autre part, le CCAS a perçu 20 k€ de remboursement de la part d'EDF et 14 k€ de dons ou libéralités.

Les produits exceptionnels constatent des annulations de mandats sur exercices antérieurs

S'agissant des **cessions**, celle de l'ancien EHPAD, les Epis D'Or à Demathieu et Bard Immobilier pour un montant de 2 630 000 € HT a été réalisé. Le paiement est prévu avant le 31/12/2025.

Ces ressources permettront de financer le projet de construction de la Maison des Solidarités dont le concours lancé en 2024 a été attribué en 2025.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont évolué de la manière suivante entre 2021 et 2024

Années	Dépenses réelles de fonctionnement
2022	2 371 902 €
2023	3 447 713 €
2024	3 778 717 €
2025 estimé	3 916 738 €

La volonté de l'équipe municipale est de poursuivre la politique actuelle en contenant l'augmentation des coûts de fonctionnement.

En effet, depuis 2023 plusieurs changements d'ordre structurel ont marqué la structure. Le C.C.A.S. gère les Centres Sociaux et verse une subvention conformément à la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF. Les charges de personnel ont augmenté à la suite de la revalorisation indiciaire et de la revalorisation du régime indemnitaire défini sur 2 ans (2023 – 2024).

Dans le détail, les évolutions selon les différents postes budgétaires sont les suivantes :

L'évolution des frais de personnel (hors prestataires extérieurs) est présentée ci-dessous :

Années	Dépenses de personnel (Compte 6215)
2022 (Remb 2022)	1 560 000 €
2023 (Remb 2022 et 2023)	77 946 € + 1 762 359 €
2024 (Remb 2024)	1 992 427 €
2025 estimé (Remb 2025)	2 005 351 €

Le budget inscrit pour 2025 atteint 2 005 351 €, la refacturation est faite en fin d'année. Les crédits inscrits couvrent l'intégralité des besoins.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des charges à caractère général (chapitre 011 : fluides, entretien, maintenance, dépenses courantes...) et les subventions versées aux différents partenaires :

Année	Charges à caractère général	Subventions/Secours
2022	494 160 €	196 150 €
2023	514 329 €	1 089 296 €
2024	665 400 €	1 118 586 €
2025 estimé	708 027 €	1 203 360 €

Les années 2022 et 2023 ont subi une forte inflation, notamment sur les dépenses de fluides. Entre 2023 et 2024 les charges à caractères générales ont augmenté de presque 30%. L'inflation est beaucoup moins élevée en 2025 du fait de la baisse des coûts de l'énergie.

Les subventions versées aux centre sociaux dans le cadre des conventions CPOM devraient être réalisées à 100% et les aides et secours devraient être réalisées à la même hauteur qu'en 2024 (153 500 € d'aides et secours, 1 050 000 € de subventions dont 845 000 € pour les centres sociaux).

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement hors affectation du résultat n-1 (1068) ont évolué de la manière suivante :

Années	<u>Recettes réelles d'investissement</u>
2022	6 857 €
2023	7 070 €
2024	77 320€
2025 estimé	105 983€

Les recettes d'investissement varient d'année en année en fonction des investissements réalisés. Elles concernent en effet le F.C.T.V.A. (basé sur les dépenses d'investissement n-1), les subventions d'investissement perçues et les nouveaux emprunts.

Pour 2025, pour la construction de la maison des solidarités, un premier acompte de la subvention CAF d'un montant de 100 000 € est attendu avant la fin de cet exercice.

Années	<u>FCTVA (10222)</u>	Subventions	<u>Emprunts (16)</u>
2022	6 357 €	500 €	0
2023	5 719 €	1 351 €	0
2024	72 294 €	5 026 €	0
2025 estimé	5 983 €	100 000 €	0

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Années	<u>Dépenses réelles d'investissement</u>
2022	248 816 €
2023	644 508 €
2024	211 767 €
2025 estimé	625 712 €

Dans le détail, l'évolution des principaux postes budgétaires de la section d'investissement est la suivante : (cf. tableau ci-dessous)

Années	Dépenses d'équipement (20-21-23)	Subventions d'équipement versées (204)	Emprunts (16)
2022	34 865 €	40 987 €	172 964 €
2023	458 808 €	21 256 €	164 444 €
2024	123 498 €	26 060 €	62 209 €
2025 estimé	585 994 €	39 718 €	0 €

En 2023 et 2024, outre des travaux réguliers et l'acquisition de divers mobiliers, a été menée l'étude AMO pour la construction de la Maison de la Solidarité. En 2025, le versement des indemnités de concours a été réalisé aux 2 lauréats dont les projets n'ont pas été retenus.

La subvention d'équipement versée correspond à la part des investissements informatiques pour le C.C.A.S. gérés par le service commun informatique.

3. LA DETTE

Le C.C.A.S. mène depuis 2013 une politique de désendettement, la charge de la dette s'amenuise pour s'éteindre en 2024 suivant ce profil d'extinction :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Annuité totale	CRD fin d'exercice
2019	1 285 327,12 €	366 063,58 €	24 420,99 €	390 484,57 €	919 263,49 €
2020	919 263,49 €	303 134,17 €	15 248,75 €	318 382,92 €	616 129,32 €
2021	616 129,32 €	216 512,87 €	9 774,34 €	226 287,21 €	399 616,45 €
2022	399 616,45 €	172 963,73 €	5 472,15 €	178 435,88 €	226 652,72 €
2023	226 652,72 €	164 443,88 €	2 631,16 €	167 075,04 €	62 208,84 €
2024	62 208,84 €	62 208,84 €	701,43 €	62 910,27 €	0,00 €
Total		1 285 327,07 €	58 248,82 €	1 343 575,89 €	

Le remboursement du capital est constaté en dépense d'investissement (chapitre 16) et le paiement des intérêts en fonctionnement (chapitre 66). Sur 2025, la dette est totalement éteinte.

4. LES ORIENTATIONS 2026 POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET

Le C.C.A.S. a pour objectif général de poursuivre ses actions sociales et solidaires auprès de la population thionvilloise en vue de prévenir la lutte contre les exclusions tout en maintenant des finances saines. Il est en effet nécessaire de poursuivre l'effort mené depuis 2015. Le projet d'ampleur de la Maison des solidarités devra en effet être financé par le CCAS sur les prochains exercices budgétaires.

L'exercice 2026 pour le C.C.A.S. est un exercice serein grâce aux efforts accomplis ces dernières années :

- contraintes exercées sur les dépenses de fonctionnement ;
- lancement de la construction de la Maison des Solidarités et choix du lauréat retenu à l'issue du concours lancé en 2024 ;
- paiement de la masse salariale en exercice n ;
- désendettement opéré depuis 2013.

L'encours de dette du C.C.A.S. est ainsi éteint depuis 2024.

L'établissement peut envisager la construction de la Maison des Solidarités avec sérénité. Une autorisation de programme (AP/CP) d'un montant global de 10 560 000 € TTC a été approuvée par l'assemblée délibérante, sa durée s'étale sur 4 ans.

Le financement de ce projet est assuré par la recherche active de subventions, la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et la Région ont confirmé leur participation. Le FEDER a été sollicité sur ce dossier. Le Conseil Départemental s'est désisté. Le FCTVA est perçu avec un an de décalage puis, en dernier lieu par un emprunt, ses modalités (durée, nature du taux...) seront choisies en fonction des opportunités présentes sur les marchés financiers lorsqu'il devra être souscrit. En effet, par suite des cessions réalisées en 2024 et 2025, aucun emprunt n'a été souscrit.

Concernant l'avancée du projet, le lauréat ayant été désigné, l'Avant-Projet Définitif (APD) devrait être validé avant le 31/12/2025, les travaux de construction sont programmés jusqu'en 2027.

Outre ce projet d'envergure, le C.C.A.S. développe des actions auprès de tous les publics : enfants, jeunes, parents, personnes en difficulté, personnes en situation de handicap, seniors. Il intervient également auprès des associations à caractère sanitaire et social et humanitaire.

Aussi, le C.C.A.S. articule ses missions autour de six services :

- La direction de la Solidarité (l'aide sociale avec l'aide légale et l'aide facultative)
- La mission vie associative,
- La Maison Des Quartiers,
- La Mission Handicap,

- L'espace Saint-Nicolas à destination des Seniors
- Thionville Emploi.

Par ailleurs, un agent rattaché aux Services Techniques de la Ville se charge du suivi du patrimoine bâti du C.C.A.S.

Les activités des différentes directions du C.C.A.S. pour 2026 sont détaillées ci-après.

VIE ASSOCIATIVE :

Missions :

Il s'agit de soutenir le fonctionnement des associations à caractère social par :

- Un soutien logistique
- L'instruction des demandes de subvention
- L'accueil des associations et institutions partenaires du Point d'Accès aux Droits, dans les locaux du C.C.A.S.
- L'accompagnement des Centres socioculturels (Le Lierre, Jacques Prévert, Saint-Michel et les Grands Chênes)

Perspectives 2026

- Prendre en charge et accompagner les demandes réalisées par les associations thionvilloises dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville
- Poursuivre le soutien aux associations suivies par le CCAS.
- Poursuivre le soutien aux centres sociaux via le suivi des CPOM.
- Assurer la gestion du planning et des interventions techniques pour les associations adhérentes à INTERCOM Santé.
- Contribuer au montage du Projet de la Maison des Solidarités et de la Citoyenneté sur la rive gauche.
- Contribuer aux cafés des associations de solidarité, faciliter le développement du réseau associatif caritatif local
- Contribuer à la réflexion sur le marché de fourniture de repas et d'animations de la pause méridienne

LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE

Mission : La Direction de la Solidarité, avec ses services d'aide sociale facultative et légale, a vocation à lutter contre les exclusions et à les prévenir. Elle contribue ainsi à favoriser l'accès aux droits et la cohésion sociale sur le territoire, en partenariat avec les acteurs publics et privés.

LES SERVICES DE L'AIDE SOCIALE ont pour principales activités :

- L'accompagnement social et budgétaire des foyers sans enfant mineur en difficulté socio-économique en complément des dispositifs légaux et réglementaires de droit commun ;

- L'instruction des demandes d'aide facultative émanant des autres services sociaux de la Ville et le Centre Moselle Solidarité (Département) notamment pour les foyers avec enfants mineurs ;
- La constitution et la transmission des demandes d'aide sociale légale aux institutions compétentes (Conseil Départemental, C.P.A.M., M.S.A., O.N.A.C., OFII...)
- La prévention des expulsions, des coupures d'énergies ;
- La domiciliation des personnes dans le besoin selon la législation en vigueur (lien avec la commune notamment) ;
- La réalisation d'enquêtes sociales dans le cadre de l'instruction à domicile des enfants soumis à l'obligation scolaire ;
- La coordination avec les autres acteurs sociaux du territoire et l'animation du partenariat

Perspectives 2026 :

- Poursuivre la **mission d'accès aux droits, d'accompagnement social personnalisé** et de soutien au public en difficulté pour lequel le CCAS est sollicité et compétent ;
- Poursuivre les actions de prévention des exclusions et du développement social du territoire : **renforcement du partenariat** avec les acteurs sociaux notamment par :
 - **La poursuite du Café Associatif Solidarité** dans le cadre de la Coopération Sociale Locale visant à :
 - Renforcer les relations entre les acteurs de l'aide alimentaire de la Ville et ainsi soutenir la coopération entre eux
 - Augmenter leurs connaissances des dispositifs d'aide et d'action sociale
 - Favoriser la mise en lien de ces acteurs bénévoles avec les professionnels du domaine social sur la ville ;
 - Reconnaître davantage leur rôle au sein de la cohésion sociale.
 - **La contribution à la coordination des acteurs sociaux** du territoire en lien avec la perte d'autonomie et l'isolement des personnes âgées : Pôle Autonomie et Coordination gérontologique du Département, DAC 57
 - **L'engagement du service social dans le travail coopératif sur projet** porté par des partenaires associatifs comme la lutte contre la précarité menstruelle piloté par l'Association ATHENES
- **Représenter activement le CCAS dans les instances étatiques en lien avec l'action sociale et la solidarité** : élaboration du nouveau schéma départemental de la domiciliation par la DDETS, veille de la coordination de l'aide alimentaire par la DDETS, comité technique ALISOL d'AD2S, prévention des expulsions locatives (COMEX), contribution dans le cadre du PDALHPD...
- **Actualiser l'Analyse des Besoins Sociaux pour le prochain mandat avec le soutien d'un prestataire** pour la production du portrait socio statistique de la Ville.
- **Former les Agents** de la Ville en lien avec le public pour une meilleure connaissance de l'environnement institutionnel de l'action sociale locale. Au-delà du renforcement de la culture territoriale des agents, il s'agit de permettre une orientation plus fluide du public vers les services sociaux compétents.
- S'impliquer dans les **actions d'accès aux droits portées par la Communauté d'Agglomération** : contrat de ville, contrat local de lutte

contre les violences sexuelles et sexistes (CLVSS) et Convention Territoriale Globale (CTG).

- Poursuivre la démarche de dématérialisation des dossiers d'aide facultative ;
- Travailler en équipe sur l'organisation future de l'accueil des usagers des services d'aide sociale au sein de la Maison Des Solidarités.

LA MAISON DES QUARTIERS

Missions

Cet équipement, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales depuis 2016, à vocation sociale globale est un lieu d'animation de la vie locale et sociale. Son projet social repose sur un diagnostic partagé sur le territoire d'intervention (Côte des Roses, Val Marie/ Tafeld, Guenrange). Son action se décline autour d'axes réécrits à travers un nouveau projet social dont les axes sont les suivants :

- AXE 1 : Animer la vie sociale, tout en favorisant le lien et l'inclusion (sociale et intergénérationnelle) dans le respect de la laïcité.
- AXE 2 : Poursuivre l'offre éducative et de loisirs à l'attention de l'enfance et de la jeunesse tout en travaillant à plus d'autonomie, d'engagement et de responsabilisation.
- AXE 3 : Accompagner les publics vers une sensibilisation éco-responsable afin d'exercer une citoyenneté favorable à l'environnement en adéquation avec la vie quotidienne des habitants.
- AXE 4 : Faire parentalité, un axe transversal au cœur du projet global.

Les principales activités sont :

- L'accueil périscolaire en lien avec la direction de l'Education
- L'accompagnement à la scolarité pour les CM1, CM2 au travers du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) et du Programme de Réussite Educative (P.R.E)
- Les Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) durant les vacances scolaires et les mercredis loisir,
- Les animations à destination des adolescents,
- Les animations pour les adultes et les familles,
- Les actions d'accompagnement à la parentalité.

Perceptives 2026

- Poursuivre la mise en œuvre projet social (agrément Caf au 1^{er} mai 2024).
- Diversifier l'offre d'activités à destination de l'ensemble des publics du centre social avec une croissance du public lors des ACM, mercredis loisir et dans le cadre des loisirs en famille.
- Continuer de mobiliser les publics des accueils périscolaires, Pass Ados et Clic Café afin d'en stabiliser la fréquentation.

- Développer les compétences des agents en lien avec la thématique des violences sexistes et sexuelles (formations).
- Développer les activités autour des compétences psychosociales à travers des actions diverses (formation des équipes, ateliers en direction du public.)
- Poursuivre le travail en transversalité avec les partenaires institutionnels (C.A.F., Ville, Région, Département)
- Continuer le travail de proximité avec les acteurs de prévention du territoire.
- Réfléchir à une collaboration partenariale nouvelle autour du Festival Fun Family (F.F.F).
- Poursuivre les activités
 - MD' Chœurs (maintien de la fréquence deux fois par mois)
 - Streamcafé
 - Fabrique de Scott

LA MISSION HANDICAP

Missions

Créée en février 2015, la Mission Handicap a pour objectif de favoriser l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de handicap à la vie de la cité.

4 Missions lui sont confiées :

1. Mission de support/de ressource pour les directions et services de la Ville de Thionville sur la thématique du Handicap
2. Mise en place d'évènements sur la thématique du Handicap : sensibilisations, événements grand public par exemple
3. Mise en réseau des partenaires de la Mission Handicap
4. Accueil, information et orientation des thionvillois en situation de handicap, de leurs proches et des structures et organismes d'accompagnement afin de répondre à leurs besoins spécifiques.

Perspectives 2026

- Poursuivre les travaux entamés dans le cadre de ses missions avec l'appui de l'élue déléguée.
- Travailler sur l'Analyse des Besoins Sociaux spécifiques aux personnes en situation de handicap.
- Poursuivre le déploiement du plan d'action sur l'accessibilité aux services publics en lien avec la démarche Service Public +
- Remettre la Commission Communale d'Accessibilité au cœur du projet de la Mission Handicap.
- Recueillir les retours d'expériences et besoins des différents services, établissements et directions afin d'établir un plan d'action des ressources et supports à mettre en œuvre
- Organiser des événements/manifestations de sensibilisation et d'information sur la thématique du handicap :

- Réfléchir à la forme et au contenu des journées de sensibilisation au handicap des élèves de CM2
- Organiser des conférences et événements sur la thématique du handicap.
- Travailler la place des personnes en situation de handicap dans l'espace public, notamment lors des diverses manifestations organisées par la ville.
- Piloter le Duo Day, en lien avec la RH
- Rencontrer l'ensemble des partenaires actuels de la mission afin de faire un point d'étape, et développer des partenariats.
- Poursuivre et développer les missions supports du point d'accueil et d'information Thionville Handicap

LA DIRECTION DES SENIORS

Missions

L'espace Saint Nicolas, est le guichet unique à destination des Seniors Thionvillois ayant pour finalité de :

- Contribuer à l'épanouissement des personnes de 60 ans et plus,
- Encourager le vieillissement actif au travers d'activités adaptées,
- Développer l'offre des activités proposées
- Maintenir et/ou rétablir le lien social, améliorer le vivre ensemble
- Favoriser le maintien de l'autonomie,
- Développer la connaissance des outils numériques
- Être attentif à la santé des seniors,
- Développer l'estime de soi et le bien être
- Découvrir de nouveaux centres d'intérêts, s'ouvrir sur le monde

Perspectives 2026

- Développer de nouveaux partenariats culturels et poursuite des partenariats déjà en place
- Mettre en œuvre des activités en lien avec de nouveaux appels à projets (Label 'vie et CARSAT)
- Poursuivre les repas dansants mensuels ainsi que les thés dansants en supplément
- Proposer de nouvelles sorties culturelles pour découvrir la région et le patrimoine lorrain
- Poursuivre les conférences en partenariat avec l'association PAGE ainsi que des conférences voyage
- Mettre en place un programme de conférences plus régulier en partenariat avec l'Université de Lorraine
- Proposer des spectacles festifs et culturels grand public (troupe de cabaret, chanteur imitateur, troupe de théâtre...)
- Poursuivre le développement des outils de communication sur les réseaux
- Poursuivre le déploiement du logiciel Millésime Seniors
- Poursuivre l'organisation des repas de fin d'année au Casino Municipal, la distribution des colis de Noël et des célébrations des noces

THIONVILLE EMPLOI

Missions

Thionville Emploi est un service dédié à la recherche d'emploi, à l'insertion professionnelle et à la formation à destination de toute personne demandeuse de soutien et d'accompagnement dans ses recherches.

Afin de compléter cette offre de service, un agent facilitateur des clauses sociales d'insertion a pour mission d'accompagner les services de la collectivité et les entreprises attributaires de marchés.

Perspectives 2026

○ **Pour Thionville Emploi**

- Poursuivre le travail en transversalité avec tous les partenaires
- Poursuivre le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires éligibles au Pass IAE (Insertion par l'Activité Economique)
- Reconduire le partenariat avec le centre GERIC pour les rendez-vous de l'emploi
- Concourir à l'élaboration d'une offre complète et coordonnée avec les acteurs du territoire en matière d'événements relatifs à la recherche d'emploi et à l'insertion professionnelle
- Poursuivre la collaboration avec le conseiller numérique pour l'organisation d'un atelier d'initiation au numérique, destiné aux usagers.
- Travailler avec le service social du C.C.A.S. et les acteurs du territoire pour assurer le suivi et l'accompagnement des seniors dans leur parcours de retour à l'emploi.
- Organiser « L'Agora de l'insertion des jeunes » : temps d'échange entre les partenaires et les jeunes issus des QPV, permettant d'orienter ces derniers vers les dispositifs adaptés à leur projet professionnel.
- Participer au groupe de travail dédié au développement de l'intelligence artificielle au sein de la collectivité.
- Réfléchir à l'organisation d'un forum des métiers pour les femmes.
- **Organiser le salon de l'apprentissage et de l'alternance**

○ **Pour les clauses sociales d'insertion :**

- Poursuivre l'accompagnement auprès des entreprises en collaborant étroitement avec les structures SIAE du territoire.
- Se mettre en relation avec les services de la collectivité concernés par la promotion des clauses sociales dans leurs marchés, afin de formaliser un processus de suivi
- Informer et sensibiliser les entreprises qui embauchent du public en insertion afin de faciliter leur intégration.
- Organiser des visites de chantier pour faire la promotion des métiers du bâtiment
- Participer au groupe de travail avec France Travail pour développer des actions ciblées en faveur des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)
- Cibler des jeunes en difficulté professionnelle inscrits dans les clubs sportifs afin de concourir à leur insertion professionnelle
- S'inscrire sur la plateforme de l'inclusion en tant qu'Organisation porteuse de la clause sociale
- **Elargir la typologie des bénéficiaires et diversifier les profils accompagnés.**

Le Conseil d'Administration prend connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Fait et délibéré en séance dudit jour.

Pour extrait conforme,
THIONVILLE, le 19 novembre 2025
La Vice-Présidente,



Stéphanie KIS